

ASSURANCE

PROTECTION JURIDIQUE

DES GARANTIES ESSENTIELLES



Aujourd'hui, les lois et les réglementations sont en constante évolution. Dans ces conditions, il est parfois difficile de connaître ses droits... et encore plus de les faire valoir.

Bénéficiez des conseils et de l'appui de véritables experts avec l'assurance Protection Juridique.

“ AU QUOTIDIEN ”

Mon opérateur de téléphonie ne veut pas résilier mon abonnement malgré mes nombreuses demandes. J'aimerais qu'on m'aide à faire valoir mes droits...

Mes services
à la carte

AVEC L'ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE⁽¹⁾ VOUS BÉNÉFICIEZ :

D'une couverture pour des litiges divers

- Conflit de voisinage ou de propriété
- Conflit avec votre propriétaire
- Achat, vente, non livraison, garantie sur un bien de consommation
- Conflit avec une administration
- Redressement fiscal
- Conflit individuel avec l'employeur
- Conflit avec un établissement hospitalier
- Litige sur la répartition d'un patrimoine

D'une réponse rapide

Une information juridique par téléphone, du lundi au samedi de 8h à 19h.

D'un conseil d'expert

Accompagnement en cas de litige survenu dans le cadre de la vie privée ou salariée (contestation du motif ou de la procédure de licenciement par exemple).

D'une liberté de choix de l'avocat pour votre défense



AVANTAGE AU QUOTIDIEN



***Vous êtes remboursés des frais engagés jusqu'à
16 600 €⁽²⁾ par litige.***



(1) Assurance Protection Juridique est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, distribué par la Caisse d'Épargne. (2) Selon conditions générales en vigueur.